

IPBES-5/2 : Examen de la plateforme

La Plénière

1. *Approuve* le cadre pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial figurant dans l'annexe à la présente décision;
2. *Approuve également* la réalisation d'un examen interne par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, et la communication des conclusions de cet examen aux examinateurs externes;
3. *Prie* le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, de réviser le questionnaire figurant dans l'appendice du cadre en tenant compte des observations reçues lors de la cinquième session de la Plénière;
4. *Prie* le secrétariat de mettre le questionnaire révisé à la disposition des membres et des parties prenantes de la Plateforme pour une période de deux semaines après la cinquième session de la Plénière, afin qu'ils puissent l'examiner;
5. *Prie* le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, de finaliser le questionnaire, en tenant compte des observations reçues durant la période visée au paragraphe 3 ci-dessus;
6. *Prie* la Secrétaire exécutive de demander la désignation de candidats pour la commission d'examen, en visant à assurer une représentation régionale équilibrée, et de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres concurrentielle afin qu'une organisation professionnelle externe coordonne l'examen, le commencement des travaux de cette organisation étant prévu au début de l'année 2018, sous réserve de la disponibilité de ressources financières;
7. *Prie* la commission d'examen, conformément au cadre susmentionné, de fournir à la Plénière à sa septième session un rapport final sur l'examen, comportant des recommandations concernant la mise en œuvre du deuxième programme de travail de la Plateforme;
8. *Prie* l'équipe d'examen interne de transmettre le rapport visé au paragraphe 11 du cadre à la Plénière à sa sixième session.

Annexe à la décision IPBES-5/2

Cadre pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial

I. Objectifs, calendrier et résultats attendus de l'examen

1. À l'issue de son premier programme de travail, la Plateforme fera l'objet d'un examen unique (ci-après dénommé « l'examen ») pour évaluer son efficacité en tant qu'interface entre la science et la politique. Cet examen consistera à analyser la Plateforme en termes d'efficacité et d'efficience et, si possible, de pertinence, mesurées par rapport à ses objectifs actuels, ses principes de fonctionnement, ses quatre fonctions et ses processus administratifs et scientifiques pour la mise en œuvre du programme de travail, comme indiqué dans le rapport de la deuxième session de la réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles de la future Plateforme (document UNEP/IPBES.MI/2/9). L'efficacité de l'exécution du programme de travail, des structures d'appui mises en place, telles que régies par le règlement intérieur (voir l'annexe à la décision IPBES1/1), des procédures de préparation des produits de la Plateforme (voir la décision- IPBES3/3, annexe I) et des autres décisions pertinentes de la Plénière de la Plateforme- sera également passée en revue. Les éléments suivants seront évalués :

- (a) Mise en œuvre des quatre fonctions de la Plateforme;
- (b) Mise en application des principes de fonctionnement de la Plateforme;
- (c) Efficacité des procédures d'élaboration des produits de la Plateforme, y compris la politique relative aux conflits d'intérêts et ses procédures de mise en œuvre;
- (d) Efficacité des dispositions institutionnelles de la Plateforme, notamment la Plénière, le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le secrétariat, y compris les groupes d'appui technique, l'accord de partenariat de collaboration des Nations Unies et les autres accords avec des partenaires stratégiques, ainsi que leurs interactions et leurs procédures;
- (e) Efficacité des groupes de travail et des groupes d'experts de la Plateforme, notamment en termes de gestion de leurs travaux et de niveau d'implication des membres;
- (f) Efficacité de la mise en œuvre des arrangements financiers et budgétaires, notamment les stratégies de collecte de fonds;
- (g) Efficacité des processus de participation des parties prenantes et de communication avec ces dernières.

2. L'examen servira de base à l'élaboration d'un deuxième programme de travail de la Plateforme à la lumière des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail initial mais aussi de recommandations qui permettront à la Plateforme de renforcer la mise en œuvre de ses quatre fonctions et, au final, son efficacité en tant qu'interface entre la science et la politique.

3. La Plénière se penchera sur les résultats de cet examen à sa septième session, en mai 2019. Un rapport faisant état de la progression du processus d'examen et des résultats préliminaires sera mis à la disposition de la Plénière lors de sa sixième session à des fins d'information. L'examen comportera un volet interne et un volet externe.

4. L'examen donnera lieu à un rapport sur la performance de la Plateforme dans les domaines énumérés au paragraphe 1 ci-dessus. Ce rapport comportera des propositions visant à améliorer l'efficacité de la Plateforme. En particulier, il contiendra, si nécessaire, des recommandations pour l'amendement des dispositions institutionnelles existantes, y compris les procédures et les structures, en vue de faciliter la mise en œuvre du deuxième programme de travail.

II. Structure institutionnelle de l'examen

A. Volet interne

5. Le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire ont désigné une équipe d'examen interne composée du Président de la Plateforme, d'un membre du Bureau, d'un vice-président et de

deux membres du Groupe, ainsi que de la Secrétaire exécutive, qui coordonnera l'examen interne et, en consultation avec le bureau et le Groupe, élaborera un rapport résumant les conclusions de l'examen interne.

B. Volet externe

6. L'examen externe sera mené par une commission d'examen et coordonné par une organisation professionnelle externe compétente. La commission d'examen et l'organisation professionnelle externe seront soumises à la politique en matière de conflits d'intérêts de la Plateforme. L'examen se fondera sur le questionnaire qui figure dans l'appendice de la présente annexe.

7. La commission d'examen comprendra un nombre maximum de 10 examinateurs et présentera une composition équilibrée incluant des représentants gouvernementaux, des scientifiques et des représentants d'organisations non gouvernementales. Ses membres seront sélectionnés par le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, à partir des candidatures présentées en réponse à un appel du Président de la Plateforme, selon des critères définis d'un commun accord (voir paragraphe 9 ci-dessous).

8. L'examen sera coordonné par une organisation professionnelle externe choisie par le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire parmi celles qui répondent à un appel à manifestations d'intérêt lancé par le Président de la Plateforme.

9. Le choix de l'organisation professionnelle externe et des membres de la commission d'examen se fera selon les critères suivants :

(a) Qualifications de l'organisation et des examinateurs en matière de réalisation d'examens institutionnels au niveau mondial;

(b) Expérience démontrée de l'organisation et des examinateurs en matière de travail avec des interfaces science-politique ainsi que dans le domaine de la compréhension des rôles et fonctions d'un processus d'évaluation de l'environnement mondial, en général et dans le cas particulier de la Plateforme.

10. Le Bureau, en collaboration avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, établira une demande de propositions fondées sur le présent cadre, sur la base desquelles le secrétariat mettra en œuvre une procédure d'appel d'offres concurrentielle. Le secrétariat, en collaboration avec le Bureau, examinera les propositions et, si aucune proposition ne satisfait aux critères énoncés au paragraphe 9 du cadre ou ne correspond aux ressources financières disponibles, le Bureau peut décider d'embaucher un fonctionnaire d'administration se trouvant en dehors du secrétariat afin de coordonner l'examen.

III. Méthodologie

A. Volet interne

11. Le volet interne se présente sous la forme d'une autoévaluation se fondant sur le questionnaire qui figure dans l'appendice mis au point conformément aux paragraphes 3 à 5 de la décision IPBES/2-. Ce questionnaire sera distribué aux membres précédents et actuels du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, au secrétariat, y compris ses groupes d'appui technique, aux membres des groupes de travail de la Plateforme, aux vice-présidents et aux auteurs-coordonnateurs principaux des évaluations en cours et antérieures réalisées par la Plateforme, et aux correspondants nationaux. L'équipe d'examen interne (voir paragraphe 5 ci-dessus) utilisera les résultats du questionnaire pour établir, en consultation avec l'ensemble des membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, un rapport proposant une perspective interne. Ce rapport sera présenté à la Plénière à titre d'information lors de sa sixième session et alimentera le processus global d'examen.

B. Volet externe

12. Les méthodes utilisées par les examinateurs devront comprendre :

(a) L'examen du rapport interne et des documents et publications pertinents produits par la Plateforme ainsi que par les experts compétents en la matière et les communautés de parties prenantes;

(b) L'utilisation, comme document directif pour l'examen, du questionnaire qui figure dans l'appendice de la présente annexe, en l'adaptant aux besoins et en sollicitant le point de vue des gouvernements et parties prenantes concernés sur les éléments à examiner. Une organisation externe aidera la commission d'examen à compiler et à analyser les réponses au questionnaire.

13. S'il y a lieu, ces méthodes peuvent également comporter :

(a) Des entretiens avec les principaux enquêtés, y compris les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, du secrétariat et des groupes d'appui technique, les experts impliqués dans les travaux de la Plateforme, les organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, les autres partenaires stratégiques, les gouvernements et les parties prenantes;

(b) Des discussions de groupe ou des ateliers ciblés, tenus en parallèle à d'autres réunions organisées sous les auspices de la Plateforme, lorsque les ressources le permettent, ou par téléconférence, sur des thématiques spécifiques relatives à la Plateforme, telles que les dispositions institutionnelles de la Plateforme, la pertinence de la Plateforme du point de vue des politiques ou encore l'approche de la Plateforme vis-à-vis des systèmes de savoirs autochtones et locaux. Ces discussions pourront faire intervenir un éventail représentatif de membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, du secrétariat (y compris les groupes d'appui technique concernés), d'experts impliqués dans les travaux de la Plateforme, d'organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, d'autres partenaires stratégiques, de gouvernements et de parties prenantes;

(c) Des observations directes réalisées au cours des principales réunions de la Plateforme en 2017 et en 2018, lesquelles comprennent une session de la Plénière et des réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire, du Bureau, des équipes spéciales et des groupes d'experts menant une évaluation.

14. Le Groupe d'experts multidisciplinaire, le Bureau et le secrétariat, y compris ses groupes d'appui technique, épauleront la commission d'examen en lui fournissant des informations sur les aspects administratifs et opérationnels de l'établissement des produits de la Plateforme.

15. La commission d'examen préparera un rapport destiné à la Plénière. Ce rapport contiendra des recommandations, comme indiqué au paragraphe 4.

IV. Budget

16. Le budget demandé, qui s'élève à 183 160 dollars, couvrira les coûts suivants :

(a) Le coût de l'appui technique et administratif nécessaire pour l'examen est estimé à 63 160 dollars, sur la base de la moitié du coût annuel d'un poste professionnel de niveau P-2 dans le système des Nations Unies (126 320 dollars), pour une période d'un an débutant peu avant la sixième session de la Plénière et se terminant peu après sa septième session;

(b) On suppose que les membres de la commission d'examen proposeront leurs services à titre bénévole;

(c) Les examinateurs de toutes les régions bénéficieront d'indemnités de déplacement et d'une indemnité journalière de subsistance se montant au maximum à 3 750 dollars par personne et par réunion. Il est prévu que les membres de la commission participent à une réunion initiale et une réunion finale qui, dans un souci d'économie, seront couplées avec des réunions programmées de la Plateforme auxquelles la commission serait invitée à participer. Un sous-groupe du Groupe participerait aussi à la sixième session de la Plénière à titre d'observateur et pour mener des entretiens, ainsi qu'à la septième session afin de présenter les résultats du rapport (deux membres). Le calendrier est le suivant :

- (i) Réunion initiale couplée avec la sixième session de la Plénière de la Plateforme (mars 2018);
- (ii) Sixième session de la Plénière de la Plateforme (mars 2018), à des fins d'observation et pour des entretiens;
- (iii) Onzième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, , à des fins d'observation et pour des entretiens (mi-2018);
- (iv) Réunion finale couplée avec les douzièmes réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau (vers la fin de 2018);
- (v) Septième session de la Plénière de la Plateforme (mai 2019).

17. Les coûts prévus, qui s'élèvent à 183 160 dollars, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

<i>Poste de dépense</i>	<i>Coût (dollars des États-Unis)</i>
Appui administratif	63 160
Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant à la sixième session de la Plénière	37 500
Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant aux onzième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau	37 500
Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant aux douzième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau	37 500
Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour deux examinateurs participant à la septième session de la Plénière	7 500
Honoraires des examinateurs	Non compris
Total	183 160

Appendice

Projet de questionnaire pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial

18. La version définitive du présent questionnaire sera mise au point selon la procédure énoncée dans les paragraphes 3 à 5 de la décision IPBES-5/2.
19. Les personnes interrogées seront invitées à se classer dans l'une des catégories prédéfinies (par exemple gouvernement, organisation non gouvernementale, accord multilatéral sur l'environnement, organisme des Nations Unies, scientifique contribuant à la Plateforme, scientifique ne contribuant pas à la Plateforme, membre du Groupe d'experts multidisciplinaire ou du Bureau, membre d'un groupe de travail, etc.), de manière à permettre l'analyse des réponses en fonction des différentes catégories de parties prenantes.
20. Chaque question sera complétée par la question subsidiaire suivante afin d'obtenir des suggestions complémentaires de la part des personnes interrogées : « Quels sont les points faibles ou les lacunes et comment pourrait-on améliorer la situation? »

Section I : Dans quelle mesure les fonctions de la Plateforme sont-elles mises en œuvre correctement?

Question 1 : Le processus utilisé pour réceptionner et hiérarchiser les demandes était-il satisfaisant?

- (a) L'invitation à présenter des demandes et le mécanisme proposé par le secrétariat de la Plateforme pour répondre à cette invitation étaient-ils clairs et efficaces?
- (b) Avez-vous mené une consultation interne avant de répondre à l'invitation à présenter des demandes?
- (c) Êtes-vous satisfait(e) de la manière dont le Groupe d'experts multidisciplinaire a traité les demandes et présenté à la Plénière une liste hiérarchisée?
- (d) Diriez-vous que la liste des produits figurant dans le programme de travail, établie d'après les demandes, répond aux besoins des parties prenantes et est pertinente du point de vue des politiques?

Question 2 : La Plateforme parvient-elle à mener de manière efficace des évaluations périodiques et opportunes de l'état des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que leurs interactions, à l'appui de l'interface science-politique?

- (e) Les évaluations de la Plateforme contribuent-elles à l'interface science-politique d'une manière garantissant sa légitimité, sa pertinence et sa crédibilité?
- (f) Le processus de cadrage des évaluations fonctionne-t-il correctement?
- (g) Le processus de nomination et de sélection des auteurs (vice-présidents, auteurs-coordonnateurs principaux, auteurs principaux, éditeurs-réviseurs) fonctionne-t-il correctement?
- (h) Le mécanisme d'examen par des pairs fonctionne-t-il correctement?
- Les contributions et les observations provenant des gouvernements sont-elles adéquates?
 - Les contributions et les observations provenant des experts sont-elles adéquates?
- (i) Les évaluations de la Plateforme identifient-elles correctement les limites de confiance?
- (j) Les résumés à l'intention des décideurs sont-ils écrits dans un style approprié, qui ne soit pas trop technique et soit compréhensible par une grande diversité de publics et de parties prenantes?
- (k) Les résumés à l'intention des décideurs abordent-ils les questions relevant des politiques sans avoir de caractère prescriptif?
- (l) La longueur des résumés à l'intention des décideurs est-elle adaptée?
- (m) Les évaluations intègrent-elles l'ensemble des données et des connaissances pertinentes?

- (n) Les évaluations prennent-elles en compte les besoins en matière de politiques, notamment aux niveaux régional et sous-régional?
- (o) Les évaluations prennent-elles en compte la biodiversité et les services écosystémiques sur terre, en mer et dans les eaux intérieures, ainsi que leurs interactions, de manière équilibrée?
- (p) Les évaluations utilisent-elles de manière appropriée les évaluations et connaissances nationales, sous-régionales et régionales?
- (q) Est-ce que les évaluations reconnaissent, respectent, prennent en compte et intègrent de manière adéquate les savoirs autochtones et locaux?
- (r) Les évaluations produites à ce jour ont-elles permis d'identifier correctement les options d'élaboration des politiques?
- (s) L'évaluation de la pollinisation est-elle à la hauteur de ce qu'on attend des produits de la Plateforme?
- (t) L'évaluation des scénarios est-elle à la hauteur de ce qu'on attend des produits de la Plateforme?

Question 3 : La Plateforme identifie-t-elle et fournit-elle des outils et méthodes pertinents, notamment ceux issus de ses évaluations, pour faciliter la formulation des politiques?

- (u) Les évaluations produites à ce jour ont-elles permis d'identifier correctement les outils et méthodes pertinents du point de vue des politiques?
- (v) Des produits autres que les évaluations ont-ils permis d'identifier correctement et d'obtenir des outils et méthodes du point de vue des politiques?
- (w) Sachant que le catalogue des outils d'aide à l'élaboration des politiques est encore à un stade précoce de son développement, ce catalogue est-il convivial et structuré de manière à faciliter la formulation des politiques?
- (x) Existe-t-il d'autres manières et moyens d'améliorer encore l'action de la Plateforme pour mener à bien cette fonction?

Question 4 : La Plateforme exerce-t-elle sa fonction de renforcement des capacités de manière correcte?

- (y) La Plateforme adapte-t-elle de manière effective les ressources aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités identifiés par la Plénière en mobilisant un appui financier et des contributions en nature?
- (z) Le forum sur le renforcement des capacités est-il efficace et comment peut-on l'améliorer?
- (aa) La Plateforme développe-t-elle efficacement les capacités nécessaires à la mise en œuvre de son programme de travail?
- (bb) Le programme pilote de bourses de recherche fonctionne-t-il correctement? Le processus de nomination et de sélection fonctionne-t-il correctement?
- (cc) Les activités de formation pilotes fondées sur les documents d'orientation existants viennent-elles appuyer de manière efficace la mise en œuvre du programme de travail?
- (dd) Quelles autres voies faut-il emprunter pour catalyser et mobiliser encore plus fortement le financement alloué au renforcement des capacités?

Question 5 : La Plateforme s'acquitte-t-elle correctement de sa fonction dans le domaine des connaissances et des données?

- (ee) La Plateforme fait-elle appel à des processus clairs, transparents et scientifiquement crédibles pour l'échange, le partage et l'utilisation des données, des informations et des technologies provenant de l'ensemble des sources pertinentes, y compris les ouvrages qui n'ont pas fait l'objet d'un examen par les pairs?
- (ff) Le processus de gestion des données et des informations utilisées dans les évaluations est-il adapté et durable?
- (gg) Le processus utilisé pour identifier les lacunes dans les connaissances relatives aux politiques et pour promouvoir, hiérarchiser et catalyser la production de nouvelles connaissances est-il adapté?

Section II : Les principes de fonctionnement de la Plateforme sont-ils mis en pratique?

Question 6 : La Plateforme collabore-t-elle de manière adéquate avec les initiatives existantes?

La Plateforme collabore-t-elle de manière adéquate avec les initiatives existantes en matière de biodiversité et de services écosystémiques, notamment les accords multilatéraux sur l'environnement, les organes des Nations Unies et les réseaux de scientifiques et de détenteurs de savoirs?

Question 7 : La Plateforme intègre-t-elle les savoirs autochtones et locaux de manière adéquate?

(hh) Est-ce que la Plateforme reconnaît, respecte et prend en compte les savoirs autochtones et locaux de manière adéquate dans ses travaux?

(ii) Sachant que les travaux de la Plateforme sur les savoirs autochtones et locaux en sont encore à un stade pilote, les processus mis en place dans les activités de la Plateforme pour travailler avec ces savoirs autochtones et locaux sont-ils adaptés?

Question 8 : L'équité de la représentation géographique, l'équilibre entre les diverses disciplines et la parité homme-femme sont-ils appropriés dans les travaux de la Plateforme?

(jj) La Plateforme a-t-elle mis en place une représentation et une participation régionales adéquates dans sa structure et ses travaux?

(kk) La Plateforme a-t-elle adopté dans l'ensemble de ses activités une démarche interdisciplinaire et multidisciplinaire qui intègre toutes les disciplines pertinentes, notamment les sciences sociales et naturelles?

(ll) La Plateforme respecte-t-elle la parité homme-femme dans tous les aspects de ses travaux?

Question 9 : La Plateforme obtient-elle des résultats pertinents du point de vue des politiques?

(mm) Les évaluations menées à leur terme par la Plateforme sont-elles pertinentes du point de vue des politiques?

- L'évaluation de la pollinisation était-elle suffisamment pertinente du point de vue des politiques?
- L'évaluation des scénarios apporte-t-elle des orientations utiles pour les autres évaluations de la Plateforme et, au-delà, pour une communauté élargie de scientifiques, d'organismes de financement, de praticiens impliqués dans l'appui aux politiques et de responsables de l'élaboration des politiques qui souhaitent tirer parti des scénarios et des modèles pour étayer la prise de décisions du niveau local au niveau mondial?

(nn) Les autres produits de la Plateforme sont-ils pertinents du point de vue des politiques?

(oo) Les processus de la Plateforme favorisent-ils la pertinence des produits du point de vue des politiques?

- Le processus de cadrage favorisait-il la préparation de produits pertinents du point de vue des politiques?
- La composition des groupes d'experts favorisait-elle la préparation de produits pertinents du point de vue des politiques?

Section III : Les procédures d'élaboration des produits sont-elles efficaces?

Question 10 : La communication de la Plateforme est-elle adéquate?

La démarche de communication et de sensibilisation de la Plateforme est-elle satisfaisante?

Question 11 : La Plateforme se conforme-t-elle à son règlement intérieur?

Le règlement intérieur de la Plateforme est-il respecté, notamment en termes de conflits d'intérêts?

Question 12 : La Plateforme a-t-elle mis en place des partenariats appropriés?

Des accords de partenariat ont-ils été établis pour la conduite des activités de la Plateforme et sont-ils mis en œuvre correctement?

Section IV : Les dispositions institutionnelles (Plénière, Bureau, Groupe d'experts multidisciplinaire et secrétariat) sont-elles efficaces?**Question 13 : La Plénière fonctionne-t-elle correctement?**

(pp) La documentation proposée à la Plénière lui permet-elle de jouer son rôle de manière efficace?

(qq) Les décisions prises par la Plénière favorisent-elles une mise en œuvre efficace par le secrétariat, le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire?

(rr) Les sessions de la Plénière sont-elles organisées et menées de manière efficace?

(ss) La Plénière est-elle bien conseillée dans le domaine de la coordination entre la Plateforme et les autres institutions concernées?

Question 14 : Le Bureau fonctionne-t-il correctement?

(tt) Les membres de la Plateforme et des groupes régionaux reçoivent-ils un soutien adapté de la part des membres du Bureau concernés?

(uu) Le Bureau assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?

(vv) Le Bureau s'acquitte-t-il efficacement de ses rôles dans les domaines de la présidence et de la contribution aux groupes de travail et aux groupes d'experts?

(ww) Le Bureau s'acquitte-t-il correctement de ses fonctions administratives ci-dessous :

- Superviser les activités de communication et de sensibilisation;
- Suivre la progression de la mise en œuvre des décisions de la Plénière;
- Surveiller les performances du secrétariat;
- Organiser et diriger les sessions de la Plénière;
- Contrôler le respect du règlement intérieur de la Plateforme;
- Contrôler la gestion des ressources et le respect des règles financières;
- Conseiller la Plénière dans le domaine de la coordination entre la Plateforme et les autres institutions concernées;
- Identifier les donateurs et établir des accords de partenariat.

Question 15 : Le Groupe d'experts multidisciplinaire fonctionne-t-il correctement?

(xx) La Plénière est-elle conseillée correctement par le Groupe sur les aspects scientifiques et techniques du programme de travail de la Plateforme?

(yy) Le Groupe assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?

(zz) Le Groupe s'acquitte-t-il efficacement de ses rôles dans les domaines de la présidence et de la contribution aux groupes de travail et aux groupes d'experts?

(aaa) Le Groupe propose-t-il des conseils et une assistance adéquats pour les questions de communication scientifiques et techniques?

(bbb) Le processus d'examen par les pairs est-il géré correctement et assure-t-il le plus haut niveau de qualité scientifique, d'indépendance et de crédibilité pour tous les produits provenant de la Plateforme à tous les stades du processus?

(ccc) La communauté scientifique et les autres détenteurs de savoirs sont-ils suffisamment impliqués dans le programme de travail de la Plateforme, eu égard à la nécessité de faire appel à divers types de connaissances et à des disciplines multiples, d'assurer la parité homme-femme et d'obtenir une contribution et une participation efficaces des experts issus de pays en développement?

(ddd) La coordination scientifique et technique entre les structures créées dans le cadre de la Plateforme est-elle suffisante?

Question 16 : Le secrétariat fonctionne-t-il correctement?

(eee) La documentation est-elle de bonne qualité et fournie dans les délais?

(fff) Les sessions de la Plénière, les réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau et les autres réunions techniques sont-elles bien organisées?

(ggg) Le secrétariat assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?

(hhh) Le secrétariat fournit-il un soutien adapté pour la mise en œuvre du programme de travail conformément aux décisions de la Plénière?

(iii) La taille, la composition et la structure du secrétariat, y compris ses groupes d'appui technique, sont-elles appropriées face aux responsabilités et aux défis associés à la mise en œuvre du programme de travail?

(jjj) Le système de groupes d'appui technique fonctionne-t-il bien?

(kkk) Les interactions entre les différents organes de la Plateforme sont-elles fluides?

Section V : Les groupes de travail et les groupes d'experts sont-ils efficaces?

Question 17 : Les groupes de travail et les groupes d'experts s'acquittent-ils correctement du mandat qui leur a été confié par la Plénière?

(lll) Dans quelle mesure les groupes de travail et les groupes d'experts sont-ils efficaces dans les domaines suivants :

- Savoirs autochtones et locaux;
- Renforcement des capacités;
- Données et connaissances;
- Valeurs;
- Scénarios et modèles de biodiversité et de services écosystémiques;
- Outils d'aide à l'élaboration des politiques;

(mmm) Les interactions entre les groupes de travail et les groupes d'experts sont-elles appropriées?

Section VI : Efficacité de la gestion budgétaire et des règles fiscales

Question 18 : Les ressources sont-elles gérées correctement et les règles financières sont-elles observées? Les obligations de rendre compte aux donateurs et à la Plénière sont-elles respectées?

(nnn) Les ressources financières sont-elles gérées correctement et les règles financières sont-elles observées?

(ooo) Les documents budgétaires présentés à la Plénière sont-ils adéquats?

(ppp) Les donateurs ont-ils été correctement identifiés?

(qqq) En termes d'appuis financiers :

- Quelles sont les mesures d'incitation et les barrières en matière de fourniture d'appuis financiers?
- Que pourrait-on faire pour développer l'apport et l'utilisation d'appuis financiers?

(rrr) En termes d'offres de contribution en nature :

- La Plateforme mobilise-t-elle et utilise-t-elle efficacement le potentiel d'offres de contribution en nature?

-
- Quelles sont les mesures d'incitation et les barrières en matière d'apport de contributions en nature?
 - Que pourrait-on faire pour développer l'apport et l'utilisation de contributions en nature?

(sss) En termes d'implication des tiers :

- La Plateforme mobilise-t-elle et utilise-t-elle efficacement l'effet multiplicateur qu'il est possible d'obtenir en encourageant et en favorisant la réalisation d'activités et la production de résultats au travers de tiers, tels que les partenaires stratégiques?
- Quelles sont les mesures d'incitation et les barrières en matière de réalisation d'activités et de production de résultats au travers de tiers?
- Que pourrait-on faire pour encourager et favoriser la réalisation d'activités et la production de résultats au travers de tiers, tels que les partenaires stratégiques?